

**Groupe de Travail n°9
Infrastructures linéaires et réseaux**

GT9b - Mont-de-Marsan, 8 novembre 2010

1- Objet de la réunion

Cette réunion fait suite à la réunion plénière du 3 novembre 2010 au cours de laquelle les zones sensibles ainsi que les hypothèses de tracés ont été présentées.

Un CD contenant l'ensemble des informations présentées a été distribué aux participants (y compris des plans spécifiques contenant le repérage des voiries et réseaux interceptés par les hypothèses de tracés).

L'ordre du jour de la réunion est de recueillir les demandes et attentes de rétablissement par les gestionnaires de réseaux au regard des hypothèses de tracés présentées.

2- Déroulement de la réunion

Heure de démarrage de la réunion : 09h30

Heure de fin de la réunion : 11h30

Après un tour de table de présentation des personnes présentes, RFF rappelle qu'un recueil de données a été effectué auprès des gestionnaires courant juillet et septembre 2010, et que celui-ci a donné lieu à la rédaction d'une note d'inventaire des réseaux, et à la proposition de rétablissements.

RFF souhaite qu'au cours de cette réunion les participants vérifient si ce recueil a bien été exhaustif et si les propositions de rétablissement sont satisfaisantes.

Un avis écrit de chaque gestionnaire est souhaité dans les 10 jours suivant le groupe de travail en complément des observations effectuées lors de cette réunion.

Un temps d'échange, d'environ une heure, a été consacré autour des supports cartographiques au 1/10 000 présentant les propositions de rétablissements des voiries et réseaux.

Un tour de table a ensuite été effectué pour recueillir les remarques, demandes et contributions des membres du groupe de travail.

3- Synthèse de la réunion

Le tour de table effectué suite au temps d'échange autour des cartographies a amené les remarques et contributions suivantes :

- **CA du Grand Dax** : les éléments transmis sont correctement pris en compte. Concernant les rétablissements en pointillé, la CA du Grand Dax va faire le point avec les comptages sur voirie pour justifier ou non du caractère obligatoire du rétablissement.
La demande est faite de mettre la route de Gourbera à Dax en rétablissement obligatoire et non en pointillée comme figurant sur les cartes. RFF vérifiera la faisabilité de cette demande et y répondra en fonction des hypothèses de tracés retenues à la comparaison.
La demande est faite d'avoir la couche SIG des rétablissements pour l'étudier à partir du SIG de la CA du Grand Dax. RFF transmettra la couche SIG correspondante.
- **Le Marsan Agglomération** : indique qu'un diagnostic des voiries est en cours et vérifiera donc les propositions en fonction de ce diagnostic.
L'ensemble des RD principales est rétabli correctement.
La demande est faite d'avoir la couche SIG des rétablissements pour l'étudier à partir du SIG du Marsan agglomération. RFF transmettra la couche SIG correspondante.
- **Fédération Chasseurs** : fera un avis écrit.
- **Comité départemental randonné pédestre** : va faire une vérification avec les cartes d'itinéraires de randonnée. Des itinéraires vont devoir être modifiés.
Le comité fera un avis écrit
- **CdC du Seignanx** : rappelle que les chemins ruraux ne sont pas gérés par la CdC. Il existe 2 projets de voirie qu'il conviendra de prendre en compte.
Un point interne à la CdC sera fait, un avis écrit sera transmis.
- **DFCI** : une DFCI est probablement omise sur Lucbardez et Bargues.
Du fait du réseau très dense dans les Landes, souhaite s'exprimer sur le tracé à approfondir.
RFF demande à ce que les DFCI prioritaires soient caractérisées dès à présent.
Le représentant DFCI se rapprochera des présidents bénévoles des DFCI locales pour lancer les réflexions sur cette priorisation. Il précise également son souhait de recevoir les données SIG de ces hypothèses qui lui permettront de compléter le travail de recensement déjà réalisé par RFF.
- **SDIS** : rappelle qu'il n'est qu'utilisateur des DFCI et doit accéder à l'ensemble des habitations.
Après travaux le plan de déploiement des secours et la sectorisation par caserne devront être revus.
Les principaux rétablissements dits de sécurité sont prévus sur les cartes.
- **Syndicat des sylviculteurs** : les délais fournis sont trop courts pour répondre du fait de la taille du massif. Il va regarder les difficultés d'exploitation avec les propriétaires et exploitants.
Le travail sera collaboratif avec les DFCI.
Le représentant du syndicat se rapprochera des délégués cantonaux pour émettre une première contribution. Un avis pourra être donné début d'année 2011.
- **CG40** :
Va regarder les impacts de circulation lorsqu'une RD est rabattue sur une autre pour éviter deux franchissements de la LGV trop rapprochés.
Souhaite voir figurer le n° de RD sur les cartes.
Souhaite consulter le service du CG chargé des itinéraires de randonnée.
Rappelle la problématique du gabarit de 4,85 m à respecter dans les Landes pour les engins de transport du bois.

Souhaite avoir des précisions sur l'entretien et la gestion des futurs OA portant des routes départementales rétablies.

- **Association AVAL de Lucbardez** : une piste communale n'est pas mentionnée. Souhaite le maximum de rétablissement en rappelant les diverses utilisations (marcheur, VTT, cavaliers, chasseurs...). Signale que l'accès à 3 maisons n'est pas rétabli.
- **TIGF** : une convention a été établie avec RFF pour l'échange de données. Rappelle que les modalités administratives et techniques de déplacement de réseau de transport de gaz sont très longues. Le réseau de Laons est à mettre à jour sur les cartes.
- **DDTM Gers** : est particulièrement attentif à l'accès à la gare nouvelle depuis l'A65 pour les habitants du Gers.
- **DDTM Landes** : pas de commentaires.

RFF informe les participants sur le calendrier de la poursuite des études :

- Juin 2011 : choix d'un tracé à approfondir. Les études précises des rétablissements seront lancées.
- Septembre 2011 : les entrées en terre des rétablissements de voirie seront présentées.

RFF indique que certains rétablissements agricoles ou forestiers pourraient encore rester en pointillé en fonction des éventuels aménagements fonciers qui pourraient se déclencher.

En cas de besoin, RFF se tient à disposition pour des réunions bilatérales.

Il est proposé aux participants un temps d'analyse des documents remis et une réponse écrite est attendue dans les 10 jours.

